



REGLEMENT CHALLENGE

SYMÉTRI

LIGUE BELGE FRANCOPHONE DE
TRIATHLON ET DUATHLON

Saison 2021

1. GÉNÉRALITÉS

- a. Le label « SyméTri » est la propriété exclusive de la Ligue Belge Francophone de Triathlon et Duathlon (LBFTD) ;
- b. Le challenge SyméTri est un circuit de régularité dont les épreuves sont réparties sur l'ensemble d'une saison. Elles sont destinées à promouvoir le triathlon francophone grâce à des compétitions de qualité avérée afin de permettre aux athlètes d'exprimer pleinement leur talent dans les meilleures conditions possibles ;
- c. Le concept du challenge est de pondérer les résultats des athlètes pour compenser l'impact de leur âge ou de leur sexe. Le classement final est individuel et mixte.

2. SÉLECTION DES ÉPREUVES

- a. Il appartient à l'Organe d'Administration (OA) et la commission régionale d'organisation de la LBFTD de désigner les épreuves retenues pour le challenge SyméTri sur base de critères de qualité. Le nombre d'épreuves maximum est fixé à 8 ;
- b. Chaque année, les organisations désireuses de participer au challenge introduiront leur candidature dans le formulaire de pré-inscription d'une épreuve avant la date limite fixée. Les organisations retenues par l'OA seront averties de leur sélection le jour de l'AAA ;
- c. Si, pour des raisons que l'OA appréciera, une organisation devait différer sa candidature, elle pourra figurer dans le calendrier avec la mention « à confirmer ». La confirmation sera annoncée aussitôt que possible par mail et via le site de la Ligue ;
- d. Les organisations qui acceptent de figurer dans le calendrier du challenge s'engagent à respecter le « Cahier des Charges des Organismes de Triathlon/Duathlon » (CdC) repris à l'annexe D du Règlement d'Ordre Intérieur de la LBFTD. Elles mettront un point d'honneur à suivre les directives spécifiques au présent règlement Supercoupe ;

3. PUBLICITÉ

- a. La mention « SyméTri » ainsi que les logos de la LBFTD et des partenaires officiels de la Ligue (Arena (assurances), BioRacer et Lotto) devront être reproduits sur tous les documents publiés par l'association organisatrice ;
- b. Le matériel offert par les sponsors, via la Ligue, devra être exposé ou utilisé en respectant les impératifs commerciaux et moraux qui régissent les entreprises sportives ;
- c. Un équilibre de bon aloi devra être trouvé entre les sponsors officiels de la Ligue et les sponsors locaux. Les problèmes dans cette matière seront réglés au cas par cas entre la Ligue, l'organisateur et les sponsors.



4. PARTICIPANTS

- a. Le challenge SyméTRI est ouvert à tous les pratiquants du triathlon, qu'ils soient détenteurs ou non d'une licence auprès de la LBFTD. Cependant, les athlètes non-licenciés devront prendre à chaque course une licence d'un jour comme sur toutes les courses du calendrier de la LBFTD. Ces athlètes non-licenciés seront classés (à condition d'avoir le nombre minimum de courses requises en fin de saison) parmi les athlètes licenciés.
- b. En raison des distances de course applicables chez les jeunes. Seuls les athlètes au minimum dans l'année de leur 16 ans (jeunes A) peuvent prendre à ce challenge.

5. FRAIS DE PARTICIPATION

- a. La participation au challenge SyméTri est gratuite ;
- b. Le prix d'inscription devra être le même pour tous les participants, sauf pour les licences d'un jour dont les montants maximums sont repris sur le formulaire « Assurance d'une épreuve reconnue » ;
- c. Les récompenses du classement final du challenge seront fournies par la Ligue ;

6. REMISE DES PRIX

- a. La grille des prix pour chaque triathlon adhérent au circuit *SyméTri* est laissée à l'appréciation des organisateurs. Néanmoins, une mise en valeur du TOP 10 (classés selon les modalités du challenge *SyméTri*) est obligatoire.
- b. Cette mise en valeur devra se faire dans les plus brefs délais après l'arrivée du dernier participant.
- c. A l'issue de la saison, une remise des prix sera organisée. Tous les participants au challenge, athlètes, organisateurs et arbitres sont invités à cette réunion. La présence et la participation à la partie officielle des activités organisées par la Ligue (remise des prix et repas) à cette occasion est obligatoire pour recevoir trophées et/ou cadeaux ;
- d. L'octroi éventuel d'un cadeau ainsi que la nature et le montant de celui-ci sera fixé par l'OA.
- e. Tous les athlètes n'ayant jamais été licenciés qui se classeront dans ce challenge se verront offrir leur première licence pour la saison suivante.

7. CLASSEMENT INDIVIDUEL

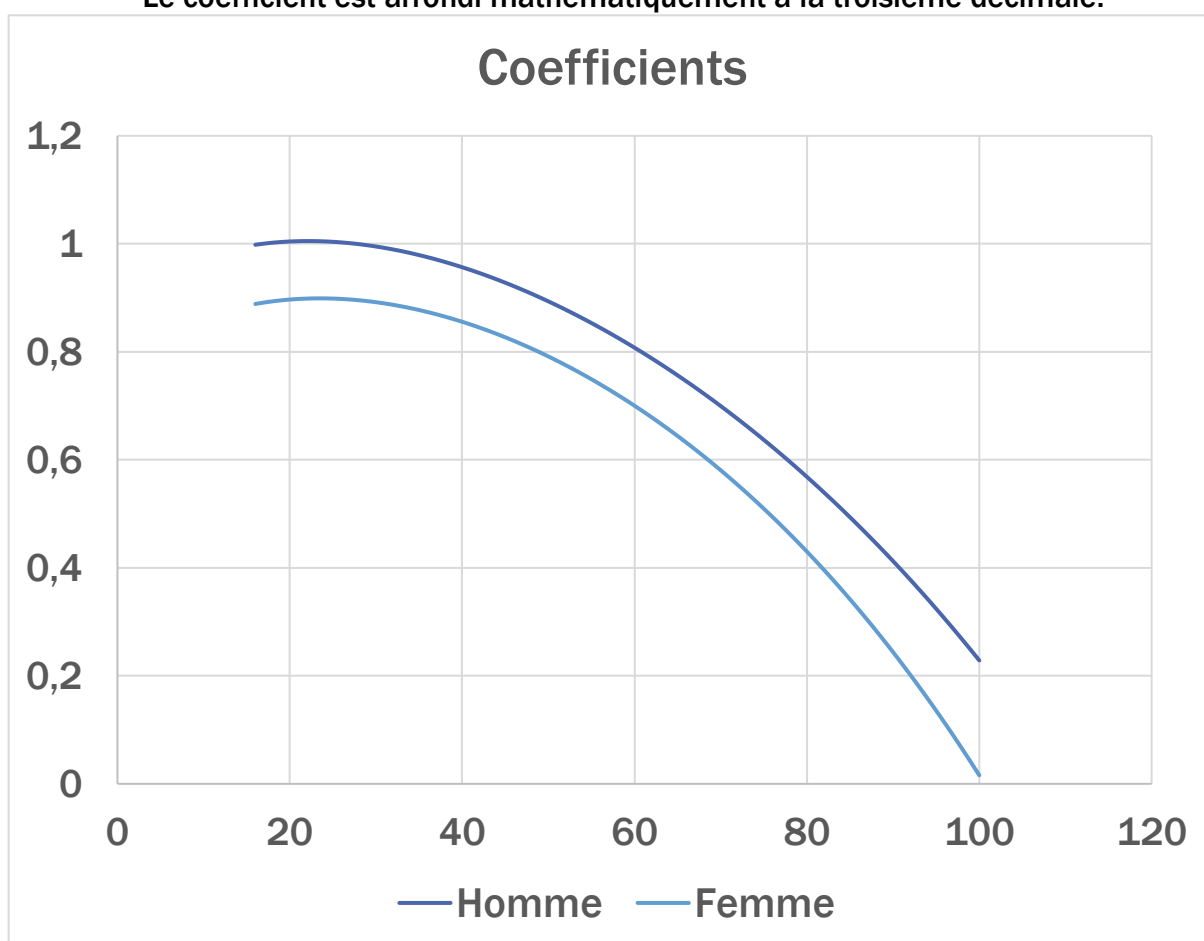
- a. L'objectif de ce challenge est de mettre tous les participants sur un pied d'égalité. À cette fin, il sera tenu compte de la performance de chaque athlète vis-à-vis de son âge et de son sexe. Pour cette raison, il n'y a qu'un seul classement général individuel mixte;
- b. Les points marqués à chaque épreuve dépendent de deux facteurs :
- i. Une pondération du temps final (en seconde) de l'athlète selon son âge et son sexe sur base des 2 formules suivantes :

$$Coef_{Hommes} = 0.38 \times (1 - \exp(-0.04 \times \text{âge})) - 0.3 \times \exp(0.015 \times \text{âge}) + 1.2$$

$$Coef_{Femmes} = 0.38 \times (1 - \exp(-0.04 \times \text{âge})) - 0.2 \times \exp(0.019 \times \text{âge}) + 0.98$$

où $\exp(x) = e^x$ avec e le nombre d'Euler valant environ 2.71828.

Le coefficient est arrondi mathématiquement à la troisième décimale.



- ii. Une normalisation des résultats de chaque athlète sur base du **temps pondéré du premier athlète à franchir la ligne** : on divise le temps pondéré du premier athlète par le temps pondéré de chaque athlète afin d'obtenir un rapport proche

de l'unité. On multiplie ensuite ce rapport par 1000 pour déterminer le score obtenu sur cette course (arrondi à l'unité la plus proche).

Exemple :

- Athlète A, homme de 23ans, finit premier en 1h00m00, son temps pondéré est de $3600s \times 1.005 = 3618sec$
 - Athlète B, femme de 52 ans, finit la course en 1h12m37s, son temps pondéré est de $4357s \times 0.775 = 3377sec$
 - Athlète A, marque sur cette course $1000 \times 3618/3618 = 1000$ points
 - Athlète B, marque sur cette course $1000 \times 3618/3377 = 1071$ points
- c. Le vainqueur sera celui qui aura totalisé le plus grand nombre de points sur le nombre d'épreuves requis pour être classé aux challenges (voir tableau ci-dessous) ;
- d. En cas d'égalité, le total des points marqués en confrontation directe sera déterminant. Si l'égalité subsiste, celui qui a participé au plus grand nombre d'épreuves sera classé en premier. Si l'égalité subsiste toujours, l'athlète le plus âgé sera classé en premier;
- e. Les participants auront 15 jours après l'épreuve pour déposer une réclamation et/ou une demande de rectification sur les classements. Au-delà de ce délai, les réclamations ne seront plus admises.
- f. Pour être classé au challenge SyméTri, il faudra terminer (sans DNF ou DSQ) autant de compétitions qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

Épreuves prévues au calendrier et s'étant tenues	Nombre d'épreuves					
	>8	8	7	6	5	<5
Épreuves requises pour être classé(e)	5	5	4	4	3	3

- g. Le vainqueur sera celui qui aura totalisé le plus grand nombre de points sur le nombre d'épreuves requis pour être classé au challenge (voir tableau ci-dessus) ;
- h. En cas d'égalité, celui qui a participé au plus grand nombre d'épreuves sera classé en premier. Si l'égalité subsiste toujours, l'athlète né le plus tôt dans l'année sera classé en premier ;
- i. Les participants auront 15 jours après l'épreuve pour déposer une réclamation et/ou une demande de rectification sur les classements. Au-delà de ce délai, les réclamations ne seront plus admises.
- j. Si les résultats d'une épreuve sont supprimés, les athlètes ayant participé à cette épreuve recevront pour celle-ci la moyenne des points des autres épreuves

auxquelles ils ont participé. Ils recevront aussi le bonus éventuel attribué à l'épreuve organisée ;



8. REMARQUES

- a. L'OA LBFTD se réserve le droit de prendre toutes décisions urgentes en vue d'assurer la régularité et le bon fonctionnement des épreuves ;

9. ÉPREUVES 2021

SyméTri (3/5)				
1	23/05	Seneffe	ATCC	Promo
2	27/06	Couvin	CCSTC	Promo
3	24/07	Bütgenbach	SCBTRI	Sprint
4	01/08	Eupen	EUPEN	Promo
5	29/08	Chièvres	ETC	Promo
?	?	Saint-Léger (*)	PMX	Sprint
?	?	Andenne (*)	TCA	Promo

(*) : épreuve « réserve ». A cas d'annulation, d'une épreuve du challenge, nous avons gardé 2 épreuves pouvant palier à cette annulation.

TABLE DES MATIERES

1. Généralités	2
2. Sélection des épreuves	2
3. Publicité.....	2
4. Participants.....	3
5. Frais de participation	3
6. Remise des prix	3
7. Classement individuel.....	4
8. Remarques	7
9. Épreuves 2021	7

